

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ-SENTÉS.
87. <i>Police à cheval du Nord-Ouest</i> :—Rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest pour 1892. (Imprimé.) (Document No 15.)	Par ordre de S. E. 126	
88. <i>Ponceaux sur les cours d'eau</i> :—Pétitions des conseils de comtés et autres corporations municipales demandant que les chemins de fer contrôlés par l'Etat soient obligés de construire des pontceaux sur les cours d'eau naturel traversant leurs lignes et de toute correspondance s'y rattachant. (Non Imprimé.) (Document No 61.)	Par ordre 10 mars 1893. 113	181
89. <i>Pont sur la rivière Richelieu</i> :—Copie de tout ordre du conseil ou autre document permettant à la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ou à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central qui lui a succédé, de construire un pont sur la rivière Richelieu à Saint-Jean, Québec. (Non imprimé.) (Document No 44.)	Adresse 6 fév. 1893. 55	108.
90. <i>Postes</i> :—Rapport du directeur général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1892. (Imprimé.) (Document de la session No 12.)	Par ordre de S. E. 48	—
91. <i>Prêt et placement, Cie Anglo-Canadienne de</i> :—Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et de placement pour 1892 ; aussi, liste des actionnaires (du Sénat.) (Non imprimé.) (Document No 55.)	Par acte	246.
<i>Primes de pêche :</i>		
92. Etat comparatif, par provinces, pour les années 1882 à 1891, inclusivement, du— (a.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département ; (b.) Nombre total de réclamations pour primes de pêche reçues par le département, payées ; (c.) Nombre de navires tonnage et nombre d'hommes ayant droit à la prime, chaque année ; (d.) Nombre de bateaux à qui des primes ont été données et le nombre d'hommes employés à la pêche qui ont reçu la prime ; (e.) Nombre total d'hommes qui ont reçu la prime ; (f.) Montant total des primes payées annuellement. (Non imprimé.) (Document de la session No 20a.)	Par ordre 27 mai 1891.	36.
93. Etat concernant les paiements des primes de pêche pour 1891-92, tel que requis par le chapitre 97 des Statuts révisés du Canada. (Non imprimé.) (Document No 20b.)	Par acte 53	—